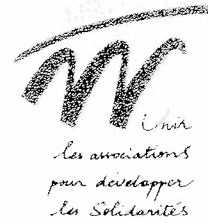




UNIOPSS



Paris, le 5 février 2008

A l'attention :

- des 2 Présidents du groupe B du Grenelle de l'insertion : **Annie Thomas et Jean-Luc Vergne**
- Et des 2 rapporteurs : **Stéphanie Dupays et Séverine Bonne**

**Contribution UNAF – UNIOPSS au groupe B, mobilisation des employeurs,
du Grenelle de l'insertion concernant les contrats aidés dans le secteur non marchand.**

Les associations de lutte contre les exclusions présentes dans le Groupe de travail B du Grenelle de l'insertion, plus particulièrement chargé de la mobilisation des employeurs, souhaitent réagir aux propos tenus sur les contrats aidés lors de la 1^{ère} réunion du groupe B du 20 décembre 2007 suite à l'exposé de Denis Clerc, Alternatives Economiques, sur l'insertion professionnelle évoquant entre autre les contrats aidés. En effet, il avait notamment été énoncé à cette occasion que la baisse du nombre des contrats aidés dans le secteur non marchand pouvait se justifier eu égard aux faibles résultats en terme de réinsertion professionnelle durable dans ce secteur. Les associations de lutte contre les exclusions ne peuvent pas adhérer à ce point de vue.

Elles souhaitent au contraire rappeler qu'elles accueillent des publics très éloignés de l'emploi tandis que le secteur marchand accueille des publics moins éloignés de l'emploi.

Il est donc logique que la réinsertion de personnes très éloignées de l'emploi se fasse plus difficilement que celle des personnes plus proches de l'emploi.

Les résultats décevants en matière de réinsertion durable des publics accueillis dans le secteur non marchand ne sont pas dus au mode de fonctionnement même du secteur non marchand mais à son manque de moyens qui ne lui permet pas de fournir l'accompagnement et la formation renforcés qui seraient nécessaires à la réinsertion professionnelle durable des personnes accueillies au vu du chemin à parcourir pour elles.

Dans un contexte politique où l'objectif louable de réduire la pauvreté d'ici 5 ans a été affiché, tous les moyens y compris ceux portés par les associations qui accueillent les personnes les plus démunies doivent être mobilisés afin d'aider les plus exclus à sortir de la précarité et d'accéder progressivement à une existence digne.

C'est pourquoi les associations de lutte contre les exclusions demandent dans un premier temps que les moyens financiers alloués aux contrats aidés dans le secteur non marchand soient maintenus, au moins jusqu'à la clôture de ce Grenelle et la mise en place des mesures proposées à l'issue de cette négociation. Elles demandent également dans un second temps que des crédits supplémentaires et indépendants d'accompagnement et de formation soient attribués dans le secteur non marchand pour que celui-ci puisse atteindre d'aussi bons résultats en matière de réinsertion durable que le secteur marchand, bien qu'il accueille des publics plus éloignés de l'emploi.

Elles vous demandent de prendre en compte la première demande, c'est à dire le maintien des moyens financiers alloués aux contrats aidés dans le secteur non marchand, dans les délais les plus restreints de telle sorte que les concertations engagées dans le cadre de ce Grenelle conservent tout leur sens. **Pour cela elles demandent qu'un moratoire des décisions prises quant à leur diminution ou leur suppression soit pour cela observé.**

Guillemette LENEVEU
Directrice Générale



Hubert ALLIER
Directeur Général

